

Tableau comparant les écoles francophones et les écoles d'immersion française

Source : Adaptation du *Manuel de recrutement* du Conseil scolaire Centre-Nord de l'Alberta (p. 10-13).

École de langue française		École d'immersion
<p>Pour les enfants des parents dont la langue maternelle est le français et qui veulent que leur enfant l'acquière comme langue première.</p>	Élèves	<p>Pour les élèves qui veulent apprendre le français langue seconde.</p>
<p>Tout élève canadien est admissible selon l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, plus exactement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ si le français est la première langue apprise et encore comprise par le parent; ➤ si son parent a reçu son instruction primaire en français, ou si son frère ou sa sœur a reçu ou reçoit son instruction primaire ou secondaire en français (exclusion faite du programme d'immersion), au Canada. 	Admissibilité	<p>Tout élève qui veut apprendre le français comme langue seconde en contexte d'immersion.</p>
<p>Avoir une compétence forte en française langue première.</p>	Français – Objectif	<p>Avoir une compétence fonctionnelle en français langue seconde.</p>
<p>Développer un bilinguisme fort en français et en anglais.</p>	Bilinguisme – Objectif	<p>Apprendre une deuxième langue, en plus de maîtriser l'anglais langue première.</p>
<p>Développer l'identité et l'appartenance à la culture francophone, participer activement à la communauté francophone.</p>	Culture et identité – Objectif	<p>Donner l'occasion de connaître et d'apprécier la langue et la culture francophones, tout en respectant l'identité culturelle et linguistique première.</p>

On s'adresse à l'élève en français en tout temps et en tout lieu.	Langue de communication	On s'adresse à l'élève en français en classe, si le cours est donné en français. Dans les autres situations, l'utilisation du français peut varier.
Le parent reçoit les documents en français.		Le parent reçoit les documents en anglais.
L'enseignement se donne entièrement en français, sauf pendant le cours d'anglais, qui est obligatoire à partir de la 4 ^e année.	Langue d'enseignement	Selon l'endroit et les niveaux scolaires, l'enseignement peut se donner en français pour certains cours seulement.
La première langue des membres du personnel enseignant est habituellement le français. Le modèle de français est ainsi plus riche pour les élèves.	Personnel enseignant	La première langue des membres du personnel enseignant n'est pas nécessairement le français. En plus de réduire la richesse du modèle de français pour les élèves, cela peut aussi transmettre aux élèves des erreurs de langue.
Dans la mesure du possible, on embauche des employés de soutien qui parlent français. Cela contribue à la richesse linguistique du milieu scolaire.	Personnel de soutien	Le fait de parler français n'est pas un critère d'embauche du personnel de soutien. Le milieu scolaire ne vise pas à enrichir l'acquisition du français.
Les normes utilisées pour évaluer les travaux des élèves en français tiennent compte du fait qu'il s'agit de leur première langue. Les normes utilisées pour évaluer les travaux des élèves en anglais tiennent compte du fait qu'ils doivent atteindre un niveau de maîtrise élevé de cette langue.	Évaluation des élèves	Les normes utilisées pour évaluer les travaux des élèves en français tiennent compte du fait qu'il s'agit de leur deuxième langue. Les normes utilisées pour évaluer les travaux des élèves en anglais tiennent compte du fait qu'il s'agit de leur première langue.